Fre.4 32737

DISCOURS

DE PIERRE-ANASTASE TORNÉ,

ÉVÊQUE ET DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DU CHER,

Sur les Dangers de la Patrie ;

Prononcé le 5 Juillet 1792, l'an 4e. de la Liberté.

Case
FRC
25820

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1792.
Administration. Ii.

THE NEWBERRY
LIBRARY

DISCOURS

DE [illegible]

[illegible]

[illegible]

ADDRESS

TO THE [illegible]

1790.

DISCOURS

DE PIERRE-ANASTASE TORNÉ,

Évêque & Député du Département du Cher,

Sur les dangers de la Patrie,

Prononcé à l'Assemblée Nationale le 5 Juillet 1792, l'an 4e. de la Liberté.

MESSIEURS,

LE temps n'est plus où nous puissions, sans lâcheté ou sans perfidie, taire dans cette tribune quelque grande vérité, sous prétexte qu'elle pourroit être désagréable au roi, de nature à devoir être cachée au peuple, ou révoltante pour une partie de l'Assemblée. Le moment est venu où le roi doit tout excuser, le peuple tout savoir, & le corps législatif tout entendre. De tous nos périls, le plus grand seroit celui de dissimuler la crise où la Nation est graduellement

parvenue, & ſes remèdes les plus prompts. En ordonnant à votre commiſſion de vous faire un rapport ſur cet objet, vous auriez décrété ſpécialement la néceſſité de tout dire, ſi cette liberté ou plutôt ce devoir n'étoit pas de l'eſſence de nos fonctions. Une timide politique peut bien dans les temps ordinaires tempérer la franchiſe des diſcours & la hardieſſe des motions par la crainte de quelques inconvéniens; mais cette petite prudence n'en eſt plus une quand l'état eſt placé entre la néceſſité de tout dévoiler & le danger de périr, entre l'urgence des grandes meſures & les ſuccès imminens de la tyrannie. La vraie politique alors eſt de ſonder la profondeur de l'abyme où l'on nous pouſſe d'une part avec perfidie, d'autre part avec la force des armes, & d'y précipiter par un grand effort national les chefs des factions qui l'ont creuſé. Plus la criſe eſt menaçante, plus il faut nous en tenir à la fière deviſe, *la liberté, l'égalité ou la mort.* Plus les tyrans ſe conjurent contre la Nation françoiſe, plus elle doit donner aux Nations aſſervies le grand exemple du courage qui doit les affranchir un jour.

Une poignée de méchans a ſubjugué, avili le genre humain: pour recouvrer ſa dignité, il n'a beſoin que de jeter ſur ſes fers un regard de confuſion, de jeter enſuite un regard d'indignation ſur les traîtres couronnés, qui, chargés de veiller à ſon repos, l'ont enchaîné pendant ſon ſommeil, & ils ſeront anéantis. Les téméraires! au lieu de ſuivre l'exemple du philoſophe qui règne en Pologne, & de provoquer comme lui des révolutions qui puiſſent raffermir leurs trônes, en les fondant ſur de meilleures baſes, ils oſent commencer la lutte de la royauté contre les Nations; certes ce ne ſera que la lutte du pygmée contre un coloſſe. Qu'ils ſe gardent bien de le rappeler ce co-

loſſe au ſouvenir de ſa ſouveraineté & aux ſentimens de ſes forces. En moins d'un ſiècle la royauté pourroit diſparoître à jamais de la face de la terre ; il eſt poſſible, ſans doute, que la liberté du monde commence par des revers qui pourroient bien couvrir la France de ruines, de cendres & de cadavres ; mais il ſeroit poſſible auſſi que cette cataſtrophe accélérât le réveil des Nations, & les progrès d'une inſurrection générale contre les tyrans du genre humain.

C'eſt donc ici, Meſſieurs, une criſe qui n'intéreſſe pas ſeulement ce royaume ; elle eſt encore de la plus grande importance pour l'eſpèce humaine, & n'eſt en cela que plus digne du courage de la Nation françoiſe. Qu'elle ſache donc s'élever progreſſivement à la hauteur du danger ; & nous, Meſſieurs, n'attendons plus quelques ſuccès que de l'énergie qui nous fera tout dire, tout faire & tout braver, pour l'affermiſſement de la conſtitution & le ſalut de l'Etat.

Peut-être, Meſſieurs, me reprocherez-vous de *l'ardeur*, ce ne ſera du moins que celle du civiſme Ennemi juré des factions & de l'intrigue ; parvenu à ce grand âge, où les horreurs d'une révolution ne ſont pas tempérées par l'eſpérance d'en recueillir les fruits avant de mourir, je ne puis avoir ici d'autre intérêt que celui de la poſtérité. Si donc je vais dans ce diſcours vous paroître ardent, croyez, Meſſieurs, que ce ne peut être qu'en amour de la patrie & en zèle pour le bonheur des Nations.

Je ne ſais, Meſſieurs, ſi je m'exagère, la criſe où nous ſommes, mais elle me paroît bien critique & digne d'une attention bien ſérieuſe. Qui pourroit ſe diſſimuler que la conſtitution eſt menacée d'une manière effrayante, & que, ſoit au-dedans, ſoit au-dehors de l'Empire, elle a des ennemis formidables.

Pendant que des Puiſſances ennemies de la France marchent pour l'aſſervir, une multitude innombrable de citoyens pervers conſpire dans ſon ſein, pour favoriſer, par une guerre inteſtine, le ſuccès de la guerre étrangère. Nulle néceſſité pour ces conſpirateurs de ſe choiſir un chef. Tant que le Monarque ne ſe prononce pas contre eux avec énergie, tant qu'il ne déploie pas contre eux la toute-puiſſance du Pouvoir exécutif, avec une rigueur ſoutenue, de cela ſeul il ſe montre leur chef. Pour ſe coaliſer tous en ſa faveur, c'eſt aſſez qu'ils aient avec lui des intérêts ou des reſſentimens communs. C'eſt le propre de cette révolution, que le roi, ſans ſe montrer ouvertement ſon ennemi, & de cela ſeul qu'il ne ſe paſſionne pas pour elle, eſt néceſſairement le point de ralliement de ceux qui la déteſtent ; de cela ſeul, qu'il n'eſt pas le fléau des factions diverſes contre la liberté, il paroît s'en déclarer l'appui. S'il n'en impoſe pas aux ſéditieux ariſtocrates, de cela ſeul il les encourage ; s'il ne tonne pas contre la ligue des princes, faite en ſa faveur, de cela ſeul il la fomente. La moindre lutte qu'il engage avec l'Aſſemblée nationale, de cela ſeul il déchaîne contre elle toutes les horreurs de la calomnie, & la perfidie des complots.

Enfin, pour peu que le Monarque, regardant en arrière, paroiſſe jeter quelque ſoupir vers ſon ancienne autorité, c'en eſt aſſez pour appeler ſous ſa bannière tous ceux qui, par la révolution, ont fait des pertes ſenſibles.

Que ſera-ce, Meſſieurs, ſi au lieu d'une froide neutralité ou d'une conduite équivoque, le Pouvoir exécutif donne, par des faits innombrables, aux ennemis de la révolution des preuves de la connivence?

En voulez-vous une esquisse rapide ; écoutez, &, si vous le pouvez, démentez-moi :

N'est-il pas vrai qu'en tous lieux du royaume le fanatisme secoue plus que jamais les torches de la discorde, & que, sous l'égide d'un *veto* vraiment anarchique, les prêtres séditieux bravent nos décrets? C'est ainsi que le roi s'est entouré de tous les fanatiques de son royaume; de ces hommes exaltés qui, sans autre intérêt que celui d'assurer le triomphe de leur secte, se dévouent à l'esclavage, & se feroient les martyrs du pouvoir absolu.

N'est-il pas vrai qu'un second *veto*, en repoussant le sage décret qui formoit un camp de vingt mille volontaires nationaux, a secondé dans la Capitale les noirs complots des . . . . . &, a comme sanctionné les poignards des factieux & des brigands qui s'y sont rassemblés de toutes parts ?

Je sais que, par une proposition spécieuse, on a essayé de réparer le scandale de ce dernier abus du droit de sanction ; mais, au lieu d'adopter votre décret purement & simplement, ce sont des changemens insidieux, un mode illusoire de remplir l'objet de l'Assemblée, & des mesures dilatoires pour un état d'urgence.

C'est ainsi qu'une prérogative, établie pour suspendre les écarts possibles de la passion des législateurs, n'a servi jusqu'à ce jour qu'à repousser les loix les plus nécessaires, à s'opposer aux mesures les plus urgentes & les plus sages.

L'incivisme infecte le palais du monarque, & s'y montre la tête levée. Sa cour n'est composée que d'ennemis déclarés de la révolution; il faudroit un prodige perpétuel, pour rester pur dans cette athmosphère méphytique d'aristocratie & de factions sanguinaires.

Le régime féodal, aboli dans l'Empire, conſerve autour du trône ſes titres ſaſtueux, & ils paroiſſent flatter encore, en dépit de la loi, l'oreille du Prince : on vous a dénoncé depuis peu des attentats judiciaires commis, au château des Tuileries, contre la conſtitution, en ce qu'ils annoncent le rétabliſſement d'une eſpèce de prévôté de l'hôtel.

Un eſprit de contre-révolution violente s'étoit répandu dans la nouvelle garde du roi comme dans l'ancienne, & n'annonçoit que trop, par la rapidité de ſon cours, la hauteur de ſa ſource. Après un décret éclatant qui l'a licenciée, & qui n'étoit qu'une foible expreſſion de l'indignation publique, elle reçoit des témoignages authentiques des regrets & de la ſatisfaction du monarque. Il juſtifie ainſi l'opinion très-accréditée qu'il conſerve toujours la même affection à ſes anciens gardes de Verſailles, & qu'il continue de ſolder ces rebelles armés contre l'Etat : conduite qui ſeroit vraiment coupable, & qui prouveroit qu'à Coblentz eſt ſon armée favorite.

Qu'on parcoure ſes diverſes lettres & ſes proclamations, tout porte une empreinte inconſtitutionnelle, & contraſte indignement avec ſes ſermens ſolemnels.

Sa prédilection pour les prêtres qui n'ont pas prêté le ſerment, annonce-t-elle une fidélité bien auſtère au ſerment qui lui a conſervé ſa couronne ?

Qu'on remarque les hommes pourſuivis par la haine du gouvernement, ces hommes incorruptibles, les plus fermes appuis de la conſtitution, ceux dont la vigilance municipale éclaire la malveillance, déjoue les noirs complots, étouffe les troubles dont on veut abuſer, & qu'on les compare à ces hommes pervers dont il fait ſes agens, ſes protégés ou ſes conſeils ;

qu'on remarque dans les chocs des autorités conſtituées, celles que le gouvernement ſoutient, & celles qu'il ſacrifie ; qu'on compare les écrits commandés ou protégés par le gouvernement, gratuitement répandus dans tout le royaume avec une profuſion factieuſe, aux écrits qu'il abhorre avec leurs auteurs, & dont il s'efforce d'arrêter le cours ; qu'on compare les ſociétés populaires qu'il couvre de ſes aîles avec celles qu'il brûle de diſſoudre ; par-tout on remarquera un gouvernement perſécuteur de la vertu protecteur de l'inciviſme, & contre-révolutionaire avec impudeur.

Après la fuite ſcandaleuſe d'un monarque qui avoit gagné dans cette révolution une couronne qu'avec tout autre peuple il auroit perdue, après un ſerment ſolemnel, fait à la face de l'Europe, de maintenir la nouvelle conſtitution de l'empire, des bruits d'évaſion recommencent encore. Chaque jour on frémit, dans l'idée que la nuit du 21 juin va ſe renouveller. Dans une monarchie fondée à perpétuité, avec un enthouſiaſme univerſel, la nation ſe voit ſans ceſſe au moment de n'avoir plus de gouvernement ; & cette nation, de tous les temps idolâtre de ſes rois, cette nation qui avoit conſervé cette idolâtrie toute entière dans l'ivreſſe de la liberté, ne compte preſque plus dans la maiſon régnante, que de rebelles armés contre elle, ou des ingrats toujours occupés du projet de la fuir.

Jugeons des ſentimens patriotiques du prince, par la conduite des agens de ſon choix. La pierre de touche ne ſauroit être meilleure. Tous les miniſtres choiſis depuis la révolution, à l'exception du pénultième choix, qu'ont-ils été, ſinon autant de fléaux de la liberté, autant de perfides ennemis de la révolution, qui portoient le maſque du civiſme avec l'impatience

du cheval indompté, qui ronge son frein; autant de parjures qui, prônant tout haut la constitution, la blasphêmoient tout bas.

Enfin, un jour plus pur va luire sur la France. L'opinion publique, lasse de perfidies, cette opinion, la souveraine des rois, commande impérieusement à Louis de prendre ses ministres dans les sociétés patriotiques; mais son empressement à les congédier ne prouve-t-il pas qu'il ne les avoit choisis dans cette classe, que pour les rendre victimes des troubles & des revers préparés d'une manière infaillible par les ministres précédens; mais que, trompé dans cette attente par les succès rapides de ce ministère, il s'est hâté de le dissoudre, en s'armant contre les meilleurs d'entre eux, de la perfide ambition d'un faux frère? Ainsi se sont évanouies tout-à-coup les plus chères espérances de la nation, & sa douleur n'est tempérée que par la chûte de l'intrigant dans son propre piége.

Bientôt un ministre nouveau est choisi dans un accès d'horreur contre des ministres patriotes, & devient pour l'Empire d'un augure effrayant. Déja les premiers pas du gouvernement actuel annoncent le retour des lenteurs ou de la marche rétrograde de l'ancien; & la machine politique, aujourd'hui comme ci-devant, après un moment d'activité salutaire, ou s'arrête ou recule.

Le voilà, depuis la révolution, ce pouvoir exécutif, qui, par un heureux concert avec les représentans du peuple, devoit assurer la marche de la constitution & le règne de la loi. N'est-il pas évident que le moindre vice de ce pouvoir a été une inaction perfide? Certes, Messieurs, si on considère ce qu'il a fait, sa dénomination semble n'être qu'une ironie; & si l'on considère ce qu'il auroit dû faire, sa propre dénomination le condamne.

Comment le vaiſſeau de l'Etat pourroit-il naviguer avec quelques ſuccès, quand le vent deſtiné à le faire voguer, ici retire ſon ſouffle & le laiſſe dépérir dans un calme ruineux, là ne ſe déchaîne que pour lui ſuſciter des tempêtes?

Parlerai-je des maux incalculables que l'opinion publique attribue hautement aux abus de la liſte civile?

S'il faut en croire cette opinion que mille apparences ne ceſſent d'accréditer, c'eſt cet or même, le plus pur ſang d'une nation aimante & généreuſe, cet or prodigué au pouvoir exécutif, pour prix de la paix & de la liberté qu'il étoit chargé de maintenir, qui n'a ceſſé au contraire de fomenter parmi nous toutes les horreurs de l'anarchie, pour nous faire préférer enfin à cet état violent, des ſacrifices partiels de la conſtitution, des reſtrictions de la liberté, & par degrés la verge du deſpotiſme.

Nation malheureuſe, c'eſt doublement que tu gémis, & parce que tu t'épuiſes, & parce qu'un gouvernement ingrat tourne contre toi tes propres bienfaits!

Mais heureuſement cette plaie de l'Etat n'eſt pas incurable: nous pouvons, ſans bleſſer la conſtitution, guérir cette plaie profonde avant la réviſion de l'acte conſtitutionnel; & parce qu'elle n'a pu être que proviſoirement déterminée avant l'acceptation du roi, ſeule époque où a commencé ſon règne légal & conſtitutionnel; & parce que l'immutabilité du montant de la liſte civile pendant toute la durée d'un règne n'étant nullement relative à l'organiſation ni à la démarcation des pouvoirs, n'eſt nullement de nature à être l'objet de l'acte conſtitutionnel, encore qu'elle y paroiſſe inſérée; & parce qu'il ſeroit abſurde de prétendre que dans le cas même, où par l'abus

de la liſte civile l'Etat ſeroit en danger, il vaudroit mieux ſe réſoudre à le voir périr par cette arme perfide, que de l'arracher des mains du corrupteur.

Ce n'eſt pas ſeulement à l'or funeſte de la liſte civile qu'il faut attribuer ce torrent d'ennemis de la conſtitution ; cette conſtitution s'eſt ſuſcitée à elle-même des ennemis innombrables, en déférant imprudemment à ſon ennemi naturel la nomination à une foule de places qui lui attachent ſervilement, par l'avarice ou par l'eſpérance, des milliers d'ambitieux toujours prêts à ſacrifier à leur intérêt perſonnel les intérêts de la patrie.

Examinez bien quels ſont les ennemis les plus acharnés de l'Aſſemblée nationale : ne ſont-ce pas ceux qui ſe diſent les amis du roi, ou qui ſont ſes créatures ? En conſéquence ne s'eſt-il pas formé un grand complot autour du trône, & par ſuite dans tous les points de l'Empire, pour avilir la légiſlature actuelle, & pour en faciliter, par cet aviliſſement, la diſſolution violente ?

Ne s'eſt-on pas efforcé ſans ceſſe d'enlever à l'Aſſemblée, par un torrent de cenſures ſur ſa marche & ſur ſes décrets, la confiance de tout François ſuſceptible d'être égaré ? N'a-t-on pas calomnié ſans pudeur comme ſans vraiſemblance, ceux de ſes membres qui ſe montroient les patriotes les plus intrépides ?

N'a-t-on pas eſſayé de rendre purement dériſoire l'inviolabilité des légiſlateurs & la liberté de leurs opinions, en ſoumettant leurs perſonnes aux tribunaux criminels ordinaires, pour des faits dépendans de leurs auguſtes fonctions ? N'a-t-on pas conſtamment voulu entraver ſa marche par des troubles méchamment ſuſcités, conſumer le temps de ſes ſéances par une multitude de diſcuſſions frivoles, ou par la tactique des incidens dans les débats majeurs ? N'a-t-on pas

réuſſi à diviſer l'Aſſemblée pour l'affoiblir, & à diminuer ſans ceſſe ſa redoutable majorité par toutes ſortes de manœuvres ? N'a-t-on pas voulu lui ravir ſes plus forts appuis par la diſſolution des ſociétés patriotiques, multipliées ſi heureuſement dans l'Empire ? & pour cela n'a-t-on pas mis en jeu tous les reſſorts diplomatiques, toute l'activité des factions intérieures, tous les moyens de corrompre ou d'égarer l'armée ? N'a-t-on pas conçu le noir projet d'armer contre l'Aſſemblée nationale la fureur des malveillans, de l'entourer d'aſſaſſins, appelés de toutes les parties de l'Empire, de tramer contre elle ſans relâche des complots exterminateurs ; & en attendant qu'on pût l'anéantir ou la diſſoudre, n'étoit-ce pas le plan machiavélique de ſuſpendre l'exécution de ceux de ſes décrets qui, par de grandes meſures, pouvoient étouffer les troubles & comprimer ſoit au-dedans ſoit au-dehors les ennemis de la révolution ?

La voilà cette lutte liberticide du pouvoir exécutif, contre le corps légiſlatif, qui alarme, qui indigne la France entière ; la voilà cette lutte déſaſtreuſe dont les commencemens font frémir les vrais politiques, en leur préſageant pour réſultat un combat à mort.

Voulez vous d'autres preuves, & de la criſe où nous ſommes, & de la grande part qu'a la cour à cette criſe par ſa perfide influence ; écoutez encore, &, ſi vous le pouvez, démentez-moi.

Qui pourroit ignorer la marche lente ou rétrograde en tant d'endroits des différens pouvoirs, la perception arriérée de l'impôt, la pénurie dans laquelle on avoit laiſſé nos armées, la négligence dans les remplacemens des officiers ſur terre & ſur mer, les lenteurs qu'ont éprouvées l'organiſation de la gendarmerie & l'armement des gardes nationales ?

Qui pourroit ignorer cette ſuite concertée d'inſurrections populaires provoquées dans la vue de ramener l'anarchie & à ſa ſuite le pouvoir arbitraire ? qui pourroit ignorer la faveur accordée par des commiſſaires civils à la faction ariſtocratique dans les villes contre-révolutionnaires, & la protection conſtamment accordée dans le choc des pouvoirs à celui des deux qui étoit infecté d'inciviſme ?

Qui pourroit ignorer l'immenſe exportation du numéraire réel, & certaine contrefaction d'un numéraire fictif avec des frais qui ſuppoſent une fortune immenſe, & les épargnes ſordides d'une cour jadis prodigue à l'excès, qui font ſoupçonner à tant d'obſervateurs, qu'une grande partie de la liſte civile a pris la route de Coblentz ?

Qui pourroit douter que les déſaſtres ſanglans de la colonie de Saint-Domingue, n'aient été provoqués par une rage infernale, en haine des inſurrections de la métropole, pour lui faire maudire une révolution auſſi déſaſtreuſe, & pour punir par la ruine du commerce les villes maritimes, de leur paſſion pour la liberté ?

Qui n'a point remarqué l'acharnement des factieux de la capitale à calomnier le peuple, à peindre des plus noires couleurs, de ſimples indiſcrétions de zèle pour la choſe publique, ſans deſſein prémédité d'abuſer de ſa force, ſans malveillance & ſans attentats effectifs ?

Écoutez enfin, &, ſi vous le pouvez, révoquez en doute la perfidie des manœuvres diplomatiques & militaires qui rendent notre criſe effroyable.

Quelle eſt la puiſſance étrangère que les noires machinations de notre diplomatie n'aient pas ſoulevées contre la conſtitution françaiſe ? Eh ! pouvoit-il

en être autrement ? C'eſt de la caſte humiliée & dégradée par cette conſtitution, qu'étoient tirés les hommes qui devoient l'affermir par des alliances, ou lui ménager d'importantes neutralités.

Que pouvoit attendre la nation de ces choix inſidieux, ſinon de ſecrètes perfidies couvertes d'une double correſpondance, l'une offenſible, & l'autre clandeſtine ? & l'accuſation d'un miniſtre a-t-elle fait autre choſe que provoquer la peine des dernières infidélités diplomatiques, pendant que la Nation reſte immolée par les précédentes ?

Ainſi, cette nation auſſi malheureuſe au-dehors, qu'elle l'eſt au-dedans, pendant qu'elle portoit dans ſon ſein tous les germes poſſibles d'une guerre inteſtine, étoit indignement trahie par ſes propres agens dans les cours étrangères.

Encore, ſi la force publique ne donnoit aux Français aucune inquiétude, ſi le civiſme y étoit ſans tache d'une part, & d'autre part ſans défiance ; forts de nos légions citoyennes & de nos citoyens formés en légions, nous pourrions braver la ligue des tyrans & dédaigner le choc de leurs ſerviles armées : mais nous le voyons avec une amère douleur, notre force armée, avec l'apparence d'un grand coloſſe capable par ſa maſſe de réſiſter à toutes les puiſſances, a manifeſté dans la claſſe des officiers, un inciviſme qui a jeté dans celle des ſoldats, des germes de défiance vraiment déplorables. Des diſſentimens politiques en diviſant les chefs & les membres de la force armée, ont altéré les liens de la ſubordination, ſeuls garans des ſuccès militaires : peu contente de cette déſorganiſation, la malveillance a travaillé le ſoldat en tous ſens pour diviſer l'armée en deux factions ennemies, & l'égarer par de funeſtes défiances, ou par de fauſſes

impreſſions ſur les affaires publiques ; mais heureuſement ce commencement de déſorganiſation a bientôt ceſſé. Le brave ſoldat a bientôt connu le piége ; c'eſt moins pour ſauver ſa vie, que pour ne pas compromettre le ſalut de la patrie, qu'il s'eſt de lui-même parfaitement replacé ſous le joug de la diſcipline militaire. Déja des ſuccès rapides étoient le fruit de cette valeur ſubordonnée aux lois de la guerre.

Heureuſement encore les approches de la guerre & le voiſinage de Coblentz ont purgé nos armées d'un eſſaim de traîtres auxquels une nation trop confiante avoit remis ſes deſtinées ; c'eſt avec des nobles que ce peuple débonnaire alloit faire la guerre à la nobleſſe; mais la providence qui veille au ſalut de l'empire, n'a pas permis que cette imprudence nous fît périr: ils ont fui, ces infâmes les drapeaux de la patrie, & la patrie eſpéroit enfin de grands ſuccès militaires en revanche des premiers revers. Mais, ô douleur ! ô déſeſpoir des bons François ! citoyens, pleurez ſur cette perfidie : que dis-je, indignez-vous, frémiſſez de colère; le brave Luckner, le général qui n'auroit ſu reculer devant l'ennemi que pour le vaincre plus ſûrement, eſt forcé de reculer en abandonnant des villes conquiſes, non point par des ordres exprès du chef ſuprême de l'armée, mais par le perfide refus qui lui a été fait des ſecours néceſſaires, je ne dis pas pour achever en faveur du Brabant la conquête de la liberté, mais même pour ſe maintenir dans ſa poſition. Ainſi ont été trahies & ſacrifiées deux nations, les Français, & les Belges, leurs amis: leur alliance n'en ſera, j'eſpère, que plus étroite, & le jour viendra où les douceurs de la liberté nous ſeront communes comme aujourd'hui nos dangers : ſera-ce la fin de nos malheurs? Voyons ce qui ſe paſſe à l'armée du centre.

O ma nation ! il t'étoit encore réſervé le malheureux

ſort d'éprouver des attentats majeurs & des périls de la part de tes propres défenſeurs ! Un de tes généraux, oubliant qu'il a l'ennemi en tête, moins occupé de la néceſſité de vaincre que de la paſſion de jouer un grand rôle dans les troubles intérieurs, quitte ſon poſte ſans congé, donne ainſi aux troupes qu'il commande l'exemple dangereux de l'inſubordination, & compromet par ſon abſence, avec la sûreté de ſon armée, celle de l'État. Quel peut donc être le motif de cette étrange conduite? il vient vous l'apprendre lui-même, ſe montre à votre barre avant d'être admis, vous parle fièrement, au nom de ſon armée, & encore au nom d'un parti redoutable dont il ſe montre le chef, & qu'il vous déſigne ſous le beau nom des honnêtes-gens. Là, ſingeant le perſonnage de Cromwel, ſans en avoir le génie, il vous fait, ſous le nom de pétition, le commandement de maintenir cette même conſtitution qu'alors même il foule aux pieds; il vous commande de faire punir un raſſemblement de pétitionnaires armés de piques, lui qui vous fait une pétition au nom de cinquante mille fuſils, & de diſſoudre la ſociété des Jacobins, au mépris de la conſtitution qui en garantit l'exiſtence & la liberté. Enfin, dans ſa fureur anti-jacobite, il laiſſe à ſes ſoldats le ſoin d'attaquer les villes du Brabant, pour venir faire à deux fauxbourgs de Paris une guerre de procureur; pour vous ſommer, avec le ton du général qui commande à ſon ſubalterne, de faire marcher contre ces bonnes gens un détachement..... de juges, d'huiſſiers & de records.

Je ſais qu'il appelle les Jacobins une faction: c'eſt ainſi que dans un temps de révolution chaque parti qualifie tous les autres. Cette prétendue faction ne lui ſeroit-elle odieuſe que parce qu'elle pourroit lui rendre très-difficile le projet de tourner la force armée contre la liberté de ſon pays? Je ne m'arrête point à

cette idée, quoique générale ; mais pourquoi auſſi donne-t-il lieu à cette erreur publique ? pourquoi confirme-t-il encore le peuple dans cette opinion, en inſiſtant juſqu'à trois fois ſur la diſſolution de cette ſociété populaire ? Pourquoi ſe montre-t-il dans cette perſécution, le courtiſan de trois rois, dont l'un maudiſſoit par écrit ces amis de la conſtitution en la fuyant avec perfidie, & dont les deux autres viennent la foudroyer ? Il lui reſte en ce cas un dernier moyen de leur plaire, en aſſouviſſant ſa propre haine : c'eſt de ſe joindre à eux pour venir exterminer ces ennemis communs dans leur propre ſalle. Eh ! ne ſeroit-ce pas, Meſſieurs, ce qu'il a entendu vous dire dans ſa dernière lettre, en vous rappelant ſans propos, la maxime : qu'il eſt des cas où l'inſurrection eſt le plus ſaint des devoirs ; comme pour vous annoncer que ce ſeroit là ſa réponſe à votre accuſation : c'eſt-à-dire que, pour un habile interprète de la déclaration des droits de l'homme, le plus ſaint des devoirs peut être, ſelon ſes intérêts, une inſurrection pour ou contre la liberté.

Paſſons à cette partie de notre criſe qui vient des états-majors. Des gardes nationales n'ont-ils pas provoqué en mille endroits & tout récemment à Paris, la grande faute de les faire délibérer ſur la choſe publique ? Ici on les a égarées pour leur donner au beſoin l'aſcendant de la garde prétorienne ; là on les a provoquées à faire un corps de réclamations contre des loix déja faites ; ailleurs on a voulu ou on a ſouffert que ces légions marchaſſent de leur propre mouvement, ſans réquiſition des magiſtrats, quelquefois contre leurs ordres, & contrairement aux grandes baſes de la conſtitution ; tantôt on les a fait ſervir d'inſtrumens à l'oppreſſion, & à des inquiſitions de toutes les eſpèces ; tantôt on a cherché à les familiariſer avec la loi martiale ; &, pour en

rendre

rendre les occaſions plus fréquentes, on a porté le peuple à des excès qui puiſſent donner lieu de l'effrayer par des procédures, de le comprimer par la force armée, même de répandre ſon ſang, & de lui faire perdre ainſi juſqu'au ſentiment de ſes forces. Ainſi ce bon peuple, croyant ſervir la cauſe de la loi quand on la lui fait enfreindre, n'eſt le plus ſouvent que le jouet d'infâmes conſpirateurs contre ſon bonheur & contre ſa vie.

Mais pourquoi inſiſterois-je davantage ſur les dangers que pourroit faire courir à l'Etat l'abus qu'on feroit de nos légions citoyennes, quand d'innombrables ennemis du dehors, armés contre elle, la jettent dans des périls bien plus imminens? Voyez un débordement de ſoldats de la tyrannie, qui vient de loin inonder nos frontières: le Nord vomit-il donc encore de nos jours, comme anciennement, des hordes barbares, pour ſubjuguer & dévaſter le Midi? Ces automates armés ignorent-ils donc qu'ils viennent aſſaſſiner des frères dont le ſeul crime eſt d'être libres? Ne peuvent-ils donc pas comprendre que c'eſt pour eux que nous combattons contre eux-mêmes; & que le tyran qui les ſacrifie à ſon ambition, eſt plus encore leur ennemi que le nôtre? Quels ſont donc ces êtres pour qui la liberté n'auroit point de charmes? Si tels ſont les ſoldats de vos tyrans, Français, levez-vous en maſſe; glacez d'effroi par ce grand mouvement, & l'éparſe multitude des malveillans, & les ſerviles légions qu'on a la témérité de vous oppoſer. Préſentez à ces mannequins ſoldateſques toute une Nation rangée en bataille, & qu'ils ſentent la différence d'un peuple entier, qui combat pour ſa patrie, à une bande de meurtriers à gages qui ſe vendent aux grands aſſaſſins des Nations.

Par quelle fatalité ſommes-nous parvenus à cet état critique où la liberté ne peut plus ſe maintenir par des meſures ordinaires? Eſt-il beſoin, Meſſieurs, d'entrer dans cet examen? Un cri général ne fait-il pas retentir le royaume de ces mots déplorables: c'eſt le pouvoir exécutif, qui, par une inaction perfide, ou par une marche en ſens inverſe de la révolution, & par toutes les reſſources de la corruption, eſt la première & la principale cauſe de tous nos maux politiques. S'il l'eût bien voulu, s'écrie-t-on encore de toutes parts, la conſtitution ſeroit en activité, les ennemis de la révolution ſeroient comprimés ſans reſſource, le fanatiſme ſeroit aux abois, le bon ordre, la paix, l'abondance règneroient dans l'empire, la loi y ſeroit en pleine vigueur; il auroit étouffé tous les germes de guerre civile; les cours étrangères auroient reſpecté la liberté françaiſe, s'il l'eût reſpectée lui-même; au-lieu d'avoir un règne très-orageux, il jouiroit ſur le trône le plus affermi de la plus belle couronne de l'univers; il règneroit enfin avec ſécurité ſur une nation heureuſe & tranquille, au-lieu de règner, au ſein de l'inquiétude & des remords, ſur un chaos de factions turbulentes.

C'eſt ici, Meſſieurs, le lieu de fixer vos regards ſur les quatre ſectes politiques nées de la révolution, & qui dans ce moment diviſent le royaume. Vous allez remarquer dans la combinaiſon inattendue de ces partis divers une des grandes cauſes de la criſe qui met en danger la choſe publique. L'un de ces partis, purement contre-révolutionnaire, abhorre la liberté du peuple, & plus encore l'égalité. L'autre voudroit une liberté, une égalité mitigées; ceux-ci veulent ardemment la liberté, l'égalité toute entière. Ceux-là, modérés à leur manière, ſont des êtres qu'on ne peut définir autrement qu'en diſant qu'ils

s'attachent à tenir le milieu entre les deux derniers partis. Ils se jettent en conséquence, suivant leur idée, d'un côté ou de l'autre, sans principes fixes, & sans doctrine arrêtée. Ce sont les hermaphrodites de la révolution. Une chose est remarquable : c'est que de ces quatre partis, trois se disent également les amis de la constitution ; & cette hypocrisie de langage donneroit le change, si on n'y prenoit garde, sur leurs véritables opinions & sur leurs sentimens secrets.

Mais, ne nous y trompons pas, aucun des partis ne veut ni le despotisme ni la république. Trois prérogatives rivalisent avec un acharnement qui déchire la France : celle du roi, celle de la ci-devant noblesse, & celle du peuple ; chacune a son parti, pendant que le parti neutre ne sait trop ce qu'il veut. C'est sur tout la prérogative royale qui excite l'ardeur des diffentimens politiques ; chacun veut la réduire ou l'étendre selon qu'il a pris à cœur les intérêts du peuple ou du roi ; tous s'arment de la constitution en faveur de leur opinion articulière : & c'est ainsi le roi qui est proprement la pomme de discorde ; c'est la rivalité de la prérogative royale, à l'égard des droits attachés à la souveraineté du peuple, qui crée & qui fomente les factions. Que faudroit-il pour les éteindre tout-à-coup, & pour faire tout-à-coup succéder dans l'État un grand calme au choc des partis, qui sans cesse excite des orages ? que le chef suprême du pouvoir exécutif reconnût franchement dans la constitution les limites de sa prérogative, & qu'une improbation éclatante, au-lieu de récompenses ou de promesses, fût le prix de l'ambition de ses courtisans anti-populaires.

Dans cet état de choses, il restoit encore un grand

eſpoir de ſalut public : il étoit fondé ſur la diviſion des partis, qui les affoibliſſoit l'un par l'autre. Leur multiplicité, la différence de leurs vues, l'oppoſition de leurs intérêts, en diviſant les forces ennemies de la conſtitution, laiſſoient une grande prépondérance aux bons citoyens ; & le triomphe de l'égalité paroiſſoit certain.

Cette ſupériorité du parti dominant ſur chacun des autres, a fait ſentir aux ſectes oppoſées la néceſſité de ſe réunir, malgré la différence de leurs opinions & de leurs intérêts, en conſidération de ce qu'elles avoient quelque choſe de commun en royaliſme. Ainſi s'eſt opérée depuis peu une étrange & fatale réunion de trois partis en apparence inconciliables, contre les plus chauds amis de la conſtitution, leurs adverſaires communs : rapprochement auſſi monſtrueux en intrigue que la ligue des deux maiſons d'Autriche & de Brandebourg l'eſt en politique ; mais rapprochement opéré par un intérêt commun, celui de modifier une conſtitution qu'on n'oſoit repouſſer, & de reſtreindre la liberté qu'on déſeſpéroit d'anéantir.

Malheureuſement, l'Aſſemblée nationale eſt, en petit, diviſée comme le royaume ; & depuis peu, la même alliance entre les partis, toute monſtrueuſe qu'elle eſt, s'y manifeſte quelquefois de manière à faire craindre pour la choſe publique.

Eſt-ce donc à ces trois partis confédérés qu'on nous invite depuis trois jours à nous réunir avec l'air affecté de la candeur, mais avec l'intention d'obtenir s'il étoit poſſible, l'unanimité pour le ſiniſtre projet de reſtreindre les droits inaliénables du peuple, & d'en faire hommage au monarque ? Ah ! périſſe toute conciliation, périſſe la paix, s'il faut, par un abus de confiance, les faire payer auſſi chèrement à la nation, que ſi la

force des armes les eût commandées! Jamais, non jamais il ne sera permis à des législateurs de composer sur les droits du peuple, ni sur la base immuable de l'égalité des hommes. Jurez, Messieurs, vous qui nous invitez à une réunion sincère, jurez que, pour tous les rois du monde, vous n'effacerez pas un mot, un seul mot des titres sacrés de l'espèce humaine; jurez que, dans votre balance politique, seront pesés avec le même scrupule la prérogative royale, & la prérogative populaire : alors, venez à nous: nos bras vous attendent; mais, si vous vous refusez à cette ouverture franche & loyale de paix & de conciliation, cessez, cessez de capter l'opinion publique par d'hypocrites invitations à la concorde, tant que vos opinions nous forcent à vous repousser; cessez de nous dire, avec une mauvaise foi doucereuse, *la paix, la paix*, quand cette paix seroit pour l'égalité la paix du tombeau.

Je sais que tout se dispose pour cette catastrophe, et qu'elle doit être pour les trois factions leur point, de contact; mais que, par un reste de pudeur, on paroîtra ne céder qu'à la force; ce qui est déja convenu entre les chefs.

Levons d'avance la toile qui couvre d'horribles projets, dont on prépare l'exécution prochaine; ne craignons pas de voir avec fermeté approcher des dangers qui menacent la patrie. C'est dans un courage flegmatique, dans une froide & fière attitude, dans la prévoyance intrépide des événemens qui se préparent, que nous trouverons des ressources de salut, & non dans la foiblesse qui, n'osant envisager des malheurs, s'en laisse surprendre, & succombe sans combat. Ecoutez donc, mais sans découragement, des projets sinistres. Pour ne pas trop effaroucher une nation qui a goûté la liberté, on veut se contenter de la restreindre; mais on veut nous faire renoncer

à la baſe fondamentale de l'égalité ; on veut auſſi donner à l'autorité royale un accroiſſement funeſte aux droits du véritable ſouverain français ! des armées formidables veulent vous commander un nouvel acte conſtitutionnel ; elles eſpèrent qu'à peine elles éprouveront de la part de nos armées un commencement de réſiſtance. On s'attend que des ordres ſuprêmes en paralyſeront les mouvemens. Brave Luckner ! on ſe propoſe d'enchaîner de plus en plus ton courage : par les diſſentimens du ſoldat, on veut achever la diviſion & la déſorganiſation de nos armées, ſi on ne peut les réunir tout entières à celles de l'ennemi.

Deux cent mille ennemis raſſemblés ſur nos frontières ſeront pour la France ſa nouvelle légiſlature, & leur manifeſte doit annoncer à la France ſa conſtitution nouvelle. Le roi, dit-on, courant au-devant du nouveau pacte, le ſignera le premier, en attendant mieux ; il obtiendra peut-être que les rebelles de Coblentz veuillent bien donner un prix au ſacrifice de leur reſſentiment, & qu'ils daignent régler leur indemnité pour les dépenſes de leur glorieuſe campagne ; la clémence des princes émigrés cédera peut-être en faveur de leurs accuſateurs & de leurs juges, aux humbles ſollicitations d'une amniſtie ; & les deux rois, nos légiſlateurs, qui auront fait une dépenſe énorme pour venir pacifier la France, pouvant la conquérir, ſeront aſſez généreux pour ne faire que la démembrer.

Et vous, héros des deux mondes, conſolez-vous de ce terme mis à vos exploits : vous avez aſſez fait pour votre gloire. Tous les honnêtes gens ſe diſpoſent à vous couronner, & preſque à vous reconnoître pour leur vice-roi. A l'aide de deux rois, vous avez vaincu la formidable tribune des Jacobins, quoiqu'elle eût

la conſtitution pour ſon rempart. Pour monument de ce triomphe, la poſtérité dira *Lafayette le Jacobin*, comme on diſoit à Rome *Scipion l'Africain.*

Voilà les complots dans toute leur noirceur : s'ils pouvoient s'exécuter ainſi aux frontières, quel ſeroit dans l'intérieur du royaume le contre-coup de cette contre-révolution mi-partie de force militaire & de perfidie ! C'eſt encore un tableau d'horreurs qu'il faut avoir attentivement conſidéré à l'avance avec courage, pour mieux apprécier les meſures extraordinaires qui feroient en ce cas triompher la conſtitution des efforts combinés des armées du dehors & des factions intérieures.

A peine le manifeſte fatal auroit paru, à peine la renommée auroit publié la nouvelle fuite du roi, ſon parjure, & la défection de l'armée par l'effet des diſſentimens politiques qui l'auroient diviſée, que l'hydre ariſtocratique leveroit audacieuſement ſes cent têtes; la diſcorde en tous lieux ſecoueroit horriblement ſes torches infernales; le fanatiſme rempliroit les airs de ſes hurlemens; des maſſacres partiels commenceroient la guerre civile; on verroit avec effroi reſſuſciter en forcenés tous les corps que la loi auroit frappés de mort; on entendroit déja le bruit des chaînes remaniées par le deſpotiſme, & les verroux des cachots; on aiguiſeroit dans l'ombre du myſtère des poignards deſtinés à ceux d'entre nous les plus dignes de la haine des tyrans; des liſtes de proſcriptions inonderoient nos départemens; cette vaſte cité, tombée dans des convulſions effroyables, deviendroit peut-être le théâtre de mille horreurs, & bientôt le péril de la France entière ſeroit à ſon comble.

Mais raſſurons-nous, Meſſieurs : c'eſt de l'excès même du péril que naiſſent les reſſources du ſalut.

La nation, dont le ſommeil n'eſt aujourd'hui que le ſommeil du lion, reveillée par cette criſe, & voyant les chaînes qu'on lui prépare, ſe leveroit, n'en doutons pas, tout-entière; & ce jour ſeroit pour la France ce que fut en 1789, le 14 juillet pour la capitale : tout ſeroit une arme pour les Français, juſqu'à la fourche dans la main du manœuvre, & la faucille dans celle de l'enfant : cette inſurrection générale & ſubite feroit rentrer dans le néant la malveillance & le brigandage; des millions d'ôtages ſeroient, s'il le falloit, pour la nation entière les garans de ſa sûreté; l'Aſſemblée nationale verroit la foule des bons citoyens ſe rallier autour d'elle : calme & majeſtueuſe pour la première fois, elle oppoſeroit à la tempête un front inébranlable, & cependant il ſe formeroit, ſous des ordres plus propices que ceux de nos miniſtres, des noyaux d'armées défenſives; on verroit de toutes parts de fidèles corps des troupes de ligne ſe rallier; bientôt nos ennemis ſentiroient que toute grande nation eſt libre quand elle veut l'être; & la patrie ſeroit ſauvée.

Que faut-il, Meſſieurs, pour aſſurer à la France ce grand ſuccès dans des circonſtances en apparence déſeſpérées? Ah! il ne faut que préſenter à cette nation valeureuſe le danger qui la menace : à peine le lui aurez-vous montré, que, par un mouvement ſubit & ſimultané, elle prendra la fière attitude d'un peuple invincible dont le danger réveille l'énergie, & dont le courage s'enflamme d'autant plus que ſes ennemis ſont plus redoutables.

Je conclurai donc à ce que l'Aſſemblée nationale déclare dès-à-préſent que la patrie eſt en danger. C'eſt alors qu'elle pourra s'occuper des meſures ultérieures qu'exige la ſituation périlleuſe de l'Etat.

Les meſures priſes dans la conſtitution ſuffiront elles

pour la ſauver? & la criſe ne pourroit-elle pas empirer de manière que ſon ſalut fût attaché à des meſures extrêmes? Oui, ſans doute, Meſſieurs; & peu importeroit alors qu'elles fuſſent peu conformes à la conſtitution: la vraie conſtitution d'une nation près de périr, eſt tout entière dans ces mots: *Le ſalut du peuple eſt la loi ſuprême.* Alors ſans doute, Meſſieurs, ce code ſimple & proviſoire ſeroit unanimement adopté de tous les partis qui maintenant déshonorent ce ſanctuaire, & ſouillent cette tribune du vomiſſement des factions.

Vous venez de juger, Meſſieurs, ce qu'a été cette criſe dans ſa naiſſance, ce qu'elle eſt dans ſes progrès, ce qu'elle ſera peut-être dans ſon plus haut période: jamais décret n'eut un objet plus important, ni plus digne d'une aſſemblée ſur laquelle repoſe la deſtinée d'un grand empire. Légiſlateurs, élevez-vous ici à la hauteur de votre caractère, de votre miſſion, & des dangers ſérieux qui menacent la liberté reconquiſe. Loin de nous ces petites meſures qui, dans les grandes criſes politiques, laiſſent périr l'Etat, comme les petites recettes de femmelettes laiſſent périr l'agoniſant. Malheur à la nation aſſez lâche pour n'oſer, dans l'excès du péril, recourir à des meſures extrêmes! malheur au ſénat imbécille qui, chargé des deſtinées d'un peuple entier, le laiſſeroit charger de fers plutôt que de ſortir temporairement du cercle étroit où ſon pouvoir ſeroit circonſcrit par une loi qui n'auroit été faite que pour des temps de calme ou de trouble ordinaire!

Montrez-moi dans la conſtitution des moyens de ſauver la liberté en dépit du pouvoir ſeul chargé de la maintenir; montrez-moi dans la conſtitution les moyens d'entretenir le cours de la révolution avec un gouvernement qui marcheroit en ſens inverſe;

montrez-moi dans la conſtitution des moyens de ſauver le vaiſſeau de l'État dans la tempête, quand le ſeul pilote auquel elle en auroit confié le gouvernail, en auroit fait un lâche, un perfide abandon, & ſe ſeroit furtivement jetté dans la chaloupe ; montrez-moi dans la conſtitution les moyens de défendre la patrie par la force armée, quand ce ſeroit le chef ſuprême de cette force qui l'auroit paralyſée, & de repouſer par lui des troupes ennemies s'il les appelle ſecrètement lui-même au ſecours d'une ambition inconſtitutionnelle ; montrez-moi dans la conſtitution des moyens d'éteindre les torches du fanatiſme & les brandons de la guerre civile, quand ils ſeroient allumés ſous les ailes de celui-là même qui, ſeul ſeroit chargé de veiller à l'incendie, & quand c'eſt dans le dépôt même des pompes que le pompier lui-même battroit ſourdement le briquet ; montrez moi enfin dans la conſtitution le titre ou l'article, bon ou mauvais, des meſures à prendre dans les périls extrêmes de la conſtitution & de la patrie : alors je livrerai mon diſcours aux flammes, & mon projet de meſures extraordinaires à la queſtion préalable.

La reſponſabilité des miniſtres, voilà tout ce que la conſtitution nous fournit de reſſources pour ſa propre conſervation.

Mais pour un miniſtre qui en a éprouvé les effets, combien en eſt-il pour qui elle s'eſt réduite à rien par la protection éclatantes des uns, & par l'indulgent modérantiſme des autres ?

Eh ! quand cette reſponſabilité auroit lieu en toute rigueur dans les grands crimes miniſtériels, dans ces crimes qui préparent ou qui ont amené par degrés l'aſſaſſinat & la captivité d'une grande nation, ſeroit-

ce une belle indemnité pour des milliers de têtes de citoyens précieux, que la tête, l'infâme tête du ſcélérat qui les auroit ſacrifiées ? Et la gêne à laquelle il ſeroit condamné, répareroit-elle la ſervitude de tout un peuple, s'il avoit aidé à le charger de fers ? C'eſt comme ſi l'on confioit à l'indigent tous les tréſors de l'Etat, ſans autre sûreté que ſon grabat.

Cette reſponſabilité eſt encore un de ces demi-moyens conſtitutionnels qui, dans les grandes criſes d'un empire, dans les grands combats entre le ſouverain & le gouvernement, n'eſt qu'une foible digue contre le torrent des calamités publiques ; c'eſt entreprendre d'éteindre l'incendie d'une maiſon avec la quantité d'eau qui n'eſt pour elle que la proviſion du jour : ce n'eſt que cette proviſion d'eau journalière que nous fournit la conſtitution contre l'embrâſement d'un empire en proie au feu de la guerre civile attiſé par le fanatiſme, par des factions incendiaires, & par un déluge de troupes étrangères. Vous ſeroit-il permis de négliger des moyens puiſſans d'arrêter l'embrâſement, parce qu'ils ne vous ſeroient pas indiqués par l'acte conſtitutionnel, ou parce qu'il faudroit pour un moment vous écarter de ce régulateur uniquement applicable à des circonſtances ordinaires ? Si telle eſt la doctrine de quelques-uns d'entre vous, qu'ils ne diſent donc plus : la conſtitution eſt pour le peuple ; mais qu'ils diſent : le peuple eſt pour la conſtitution ; qu'ils ne diſent plus la conſtitution ou la mort ; mais qu'ils diſent : la mort du peuple par la conſtitution ; plutôt que de le ſauver, ou de la ſauver elle-même par des meſures inconſtitutionnelles, quoique temporaires. Enfin, qu'ils ne diſent plus : c'eſt la conſtitution qui doit faire naître & conſerver la liberté ; mais qu'ils diſent, s'ils l'oſent,

cette monſtrueuſe abſurdité : c'eſt à la liberté à ſe ſacrifier pour la conſtitution ; comme ſi la conſtitution pouvoit être quelque choſe ſans la liberté !

Apprenons, Meſſieurs, apprenons de l'antiquité à ſauver les états dans les périls extrêmes, par des meſures extrêmes, qui s'écartoient temporairement de la conſtitution, pour la mieux conſerver. Apprenons des anciens à créer des magiſtrats extraordinaires pour le temps ſeulement du danger de la choſe publique ; magiſtrats hors de la conſtitution, qui recevoient une latitude de pouvoir & d'autorité auſſi extraordinaire que les circonſtances. La France eut ſes *connétables* ; Lacédémone, ſes *éphores* ; Corinthe, ſes *ſtratéges* ; Syracuſe, ſes *mégaclés* ; L'Angleterre, ſon *protecteur* ; Rome, ſes *dictateurs*.

Je ſais que ce pouvoir extraordinaire devint funeſte au ſénat romain & à tout l'empire. Mais, en profitant des fautes de l'antiquité, il ſeroit poſſible ſans doute de jouir, ſous une autre dénomination, des avantages d'un pouvoir moins abſolu, qui n'expoſeroit pas la liberté. Un de ces moyens, à mon avis, pourroit être celui de placer temporairement ce pouvoir, & ſeulement pendant la durée du danger *extrême* de la patrie, dans le corps légiſlatif, quand le moment ſeroit venu où une telle meſure ſeroit néceſſitée par la défection abſolue du pouvoir exécutif, & de le faire exercer, dans les départemens, par des commiſſaires ſous ſes ordres & ſous ſa dépendance, ſans préjudice des pouvoirs ordinaires.

Cette meſure auroit cela d'heureux, qu'elle ne cauſeroit, dans la nouvelle organiſation de l'empire français, qu'une altération paſſagère, par le déplacement indiſpenſable, & ſeulement momentané, du pouvoir exécutif ; toutes choſes d'ailleurs reſtant les mêmes.

Cependant, Meſſieurs, n'allez pas croire que je regarde le moment préſent comme celui où des meſures auſſi extraordinaires ſoient inſtantes ou doivent être actuellement décrétées; mais ſi le moment n'eſt pas venu, ou je m'abuſe, ou vous jugerez peut-être un jour qu'il eſt arrivé : il eſt donc de la ſageſſe de chacun de nous de réfléchir d'avance ſur les principales meſures que ce moment critique rendroit néceſſaires; il eſt de votre ſageſſe d'en occuper les politiques, afin de préparer, pour le beſoin, l'opinion publique, à une grande manière de repouſſer une grande aggreſſion (1).

---

(1) Qu'a-t-on oppoſé à ces grandes vérités politiques? Comment a-t-on eſſayé de juſtifier les hurlemens du côté droit, & l'incivique fureur des Paſtoret & des Vaublanc? J'ai exactement recueilli ces miſérables apologies d'une doctrine hypocrite & ſanguinaire.

On a dit que j'avois propoſé de recourir à des meſures inconſtitutionnelles; par exemple, le déplacement du pouvoir exécutif auſſitôt après la déclaration du danger de la patrie. Mais le ſecond article de mon projet de décret & le texte de mon diſcours confondent également cette calomnie. On y voit que ma prédilection pour cette meſure extraordinaire, n'étoit de ma part qu'une ſimple opinion, & non un projet de décret; que cette opinion portoit ſur les hypothèſes de la défection abſolue du pouvoir exécutif, du cas où cette défection mettroit la patrie & la liberté dans un danger *extrême*, & de l'inſuffiſance des meſures priſes dans la conſtitution pour ſauver l'Etat & la ſauver elle-même.

La patrie, a-t-on dit, ne ſera jamais dans cette eſpèce de danger. Je fais pour cela les vœux les plus ardens; mais je n'en regarde pas moins ce danger comme poſſible, & digne par conſéquent de la prévoyante ſollicitude de tout bon citoyen, ſur-tout de la méditation individuelle des légiſlateurs. Ce danger vous paroît-il impoſſible, à vous MM. Paſtoret, Vaublanc & compagnie? en ce cas, vous ne pouviez me reprocher que de n'avoir pas vu auſſi bien que vous dans ce ſombre avenir: mais mon opinion hy-

A cet égard, Meſſieurs, je me bornerai, dans mon projet de décret, à une ſimple réſerve, qui ne ſera qu'un acte conſervatoire du droit de toute nation libre que des tyrans voudroient aſſervir.

---

pothétique reſte évidente; & vous n'attaquez que ma ſuppoſition.

On a dit encore: le danger de la défection abſolue du pouvoir exécutif, en le ſuppoſant réaliſé, ne ſeroit pas *extrême*. Eſt-ce encore-là votre ſubterfuge, ridicules accuſateurs qui avez ſouillé la tribune de la liberté de motions inquiſitoriales. Eh bien! la queſtion ſe réduiſoit donc entre nous, à ſavoir ſi je raiſonnois dans une hypothèſe poſſible; & mon erreur ou la vôtre ne pouvoit être encore qu'une erreur de fait, ou plutôt une erreur en prévoyance des faits-à venir; mais l'hypothèſe une fois admiſe, qu'avez-vous dit pour combattre mon opinion? Rien: vous m'avez attaqué avec vos armes ordinaires, de grands mots inſignifians, & des déclamations hypocrites.

On a dit enfin: MM. Paſtoret & Vaublanc ont jugé que le danger de la patrie fût-il extrême, fût-il cauſé par la défection abſolue du pouvoir exécutif, la conſtitution fourniroit, *même dans les circonſtances préſentes* des meſures ſuffiſantes pour ſa propre conſervation & le ſalut de l'Etat. Etoit-ce là, Meſſieurs, votre opinion? C'eſt en ce cas vous ou moi qui avons mal vu les reſſources de la conſtitution: je veux bien pour un moment convenir que c'eſt moi qui l'ai mal jugée. Qu'avez-vous pu voir dans une telle erreur, qui fût digne de votre grande colère, & qui dût m'attirer vos anathèmes? N'étions-nous pas également attachés à la conſtitution, vous, en y tenant, parce que vous la jugiez capable de ſe conſerver & de maintenir la liberté nationale par ſes ſeules reſſources; moi, en prévoyant que pour la ſauver, il faudroit peut-être un jour la fermer pour un temps, & chercher ailleurs des reſſources de ſalut adaptées à la criſe où nous ſommes?

Vous, Meſſieurs, les docteurs en conſtitution, qui l'avez plus feuillantiſée que feuilletée, montrez-nous ces reſſources déciſives & tranquilliſantes; mais laiſſez-là ces potions anodines que vous tenez toujours prêtes pour endormir les imbécilles.

Seroit-ce la reſponſabilité des miniſtres? ce ſeroit ſur-tout en vos mains que cette miſérable reſſource auroit de grands effets, depuis qu'ils ne ſont plus Jacobins!

PROJET DE DÉCRET D'URGENCE.

L'Assemblée nationale, considérant que la constitution française & la liberté sont fortement menacées : au-dehors, par des forces redoutables dont nos frontières vont être inondées ; dans nos armées, par la pénurie d'hommes & d'approvisionnemens où les ont

---

On voit bien que pour vous, Messieurs, le châtiment de quelques ministres seroit un dédommagement du massacre d'une partie de la Nation & de l'asservissement de l'autre partie : si c'est-là votre benin calcul, ce n'est pas le mien.

Seroit-ce la déchéance du monarque ? Est-il bien vrai que ce soit pour n'avoir pas donné la priorité à cette mesure, que vous auriez, Messieurs, réclamé contre moi la censure ou l'abbaye ? Expliquez-vous.

Il est vrai que cette mesure est constitutionnelle, & que des informations complètes pourroient peut-être la justifier ; mais ce n'est pas quand la liberté va périr par le fait du pouvoir exécutif, qu'on peut, sans l'exposer à périr plutôt, entreprendre ce procès orageux & interminable : il est plus court & plus sage de faire pendant quelque temps pour lui la tâche qu'il n'a pas voulu faire.

Mais laissons-là toutes les digressions. Dans toutes les hypothèses que j'ai faites, & d'après lesquelles j'ai raisonné, quelle seroit votre opinion ? Vous voilà contre le mur. Réponse, je vous prie, & réponse cathégorique.

Je sais qu'en allant exhaler votre rage à la tribune contre mon opinion, vous avez de cela seul paru adopter l'opinion contradictoire ; mais cela ne me suffit pas : à bas le masque, Messieurs ! il n'est pas question ici de tergiverser. En supposant le danger extrême de la patrie, en supposant, sur-tout, que ce danger vînt principalement de la défection absolue du pouvoir exécutif ; en supposant enfin que la constitution ne contienne que des mesures insuffisantes dans la crise où nous sommes, pour se maintenir elle-même & pour maintenir la liberté publique ; vaudroit-il mieux sacrifier la constitution & la liberté, que de recourir, pour le salut de l'une & de l'autre, à des mesures seules capables de ce grand effet, quoiqu'inconstitutionnelles ? Si telle est votre scandaleuse doctrine, je

laiſſées des miniſtres infidèles, & par les diſſentimens politiques qu'on y a ſemés pour les diviſer; dans les cours étrangères, par l'inertie perfide ou la ſourde malveillance du corps diplomatique, pendant que des princes puiſſans ſe liguoient contre la ſouveraineté nationale; au ſein du royaume, par la multitude innombrable & diſſéminée des citoyens pervers qui fomentent la guerre civile; dans quelques départemens, par l'inciviſme de certaines autorités conſtituées; dans la capitale, par des nuées de demi-émigrés & de brigands qui la menacent d'une ſubverſion effroyable; à la cour, par les complots toujours renaiſſans d'un comité ſecret qui ne reſpire qu'oppreſſion, & par un miniſtère qui, à un inſtant près, a été conſtamment fidèle au menſonge & à la trahiſon; enfin, dans le corps légiſlatif, par d'horribles trames contre ſa ſûreté, & par des diviſions déplorables:

Conſidérant que les principaux fils de ces trames déſaſtreuſes ſont viſiblement dans les mains du pouvoir exécutif, ſur qui ſeul la conſtitution s'étoit loyalement repoſée du ſoin d'aſſurer la marche de la révolution;

Conſidérant enfin que, dans ces circonſtances, c'eſt de ſon courage & d'un grand développement de ſes forces que la nation doit attendre le triomphe de la conſtitution & de ſa liberté; que pour l'élever

---

vous dénonce, Meſſieurs, à la France entière, comme des ennemis mortels de la conſtitution, du peuple & de la patrie.

Ces Meſſieurs ont dit encore que ce n'étoit pas le moment de publier cette vérité. Pour ces endormeurs, cette vérité ſe dira toujours trop tôt, juſques à ce qu'il ne ſoit plus temps de la dire. Ah! pauvre peuple, que tu as-là de pauvres amis!

au-deſſus

au-deſſus des plus grands dangers, il ſuffit de les lui montrer, & qu'enſuite il n'eſt pas de meſure extrême qui ne ſoit au-deſſous de l'énergie qui l'attache à la baſe immuable de l'égalité, décrète qu'il y a urgence.

PROJET DE DÉCRET DÉFINITIF.

L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de ſa commiſſion extraordinaire, & après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui ſuit :

Article premier.

Daus les circonſtances critiques où ſe trouve actuellement la nation, le corps légiſlatif ne pourroit, ſans trahir ſa confiance, négliger ou retarder de lui adreſſer la déclaration ſuivante :

Citoyens, la patrie eſt en danger.

II.

Se réſerve l'Aſſemblée nationale, en conſéquence de ſa déclaration faite à l'article premier, de prendre, ſelon que le danger de la patrie pourroit empirer, en ſus des meſures arrêtées par ſon décret du 4 juin courant, telles autres meſures puiſſantes que les circonſtances pourroient rendre néceſſaires; même, s'il le faut, de ſe régler principalement par la maxime ſupérieure à toute conſtitution, *le ſalut du peuple eſt la loi ſuprême.*